


**Règlement no 06-2020
Modifiant le SADR-04
Annexe H
Zones inondables
Lac Macamic
(Plan 5)**

- Zones inondables 20 ans
 - Zones inondables 100 ans
 - Cadastre
 - Courbe de niveau (équidistance de 10 m)
 - Cours d'eau à débit régulier
 - Lac / Rivière
 - Limite municipale
 - Périmètre d'urbanisation
 - Point coté (en mètre)
 - Villégiature Consolidation
 - Villégiature Développement
 - Numéro civique
- Route**
- Nationale
 - Régionale
 - Collectrice
 - Locale
 - Accès aux ressources
 - Autre
 - Voie ferrée



RÉALISATION :	MRC D'ABITIBI-OUEST
CARTOGRAPHIE :	Brian Goulet
AVIS DE MOTION :	15 juin 2016
ADOPTÉ LE :	26 octobre 2016
ENTRÉ EN VIGUEUR LE :	17 mars 2017

MISE À JOUR :		
Modification adoptée le :	Entré en vigueur le :	Nature de la modification
16 déc. 2020	26 fév. 2021	Règlement 06-2020

0 0,5 1 km

MÉTADONNÉES :
 Projection : MTM Nad83 Fuseau 10
 Sources : Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles
 S.D.T.Q.
 Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest
 Toute reproduction pour vente est interdite
 © Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite.

